

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00201
Numéro SIREN : 894 565 431
Nom ou dénomination : AUXO

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 5166

AUXO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000,00 euros.

Siège social : 2247 Voie de l'Orée

27100 Val de Reuil

894 565 431 RCS EVREUX

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 septembre, à 10 heures,

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING, société par actions simplifiée, ayant son siège social Tour Initiale – 1 terrasse Bellini à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92919), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 431 958 313, représentée par son président Monsieur David ELFASSY,

Agissant en qualité de Président de la Société (ci-après, le « **Président** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un Directeur Général de la Société

Le Président décide de nommer Monsieur Brice MESSIER en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de la date des présentes et pour un mandat d'une durée indéterminée dont les termes sont joints en Annexe 1 aux présentes.

Monsieur Brice MESSIER a d'ores et déjà déclaré accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat de Directeur Général de la Société.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, « *le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure* ». A ce titre, dans l'ordre interne, les pouvoirs du directeur général seront limités conformément au mandat joint en Annexe 1.

Au titre de ce mandat, Monsieur Brice MESSIER ne percevra aucune rémunération. – Il pourra cependant bénéficier du remboursement des frais et dépenses engagées dans le cadre de son mandat sur présentation de toutes pièces justificatives.

Cette décision est adoptée par le Président.

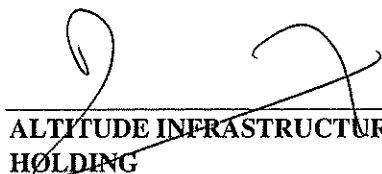
DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour effectuer les formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Evreux.

Cette décision est adoptée par le Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.



ALTITUDE INFRASTRUCTURE
HOLDING
Par David ELFASSY

Annexe 1
Contrat de Mandat

EMETTEUR : DAVID ELFASSY DATE : 30 septembre 2021	DESTINATAIRE : BRICE MESSIER
--	------------------------------

OBJET : Mandats généraux de représentation au 30 septembre 2021

Vous trouverez joint à la présente note le mandat de représentation vis à vis des tiers qui vous est consenti.

Ce mandat devra s'exercer dans le cadre suivant :

- 1/ Les mandats vous sont affectés pour les actes requis dans l'exécution des missions dont vous êtes chargés.
- 2/ Dans l'exercice des mandats, vous devrez respecter les procédures applicables dans l'Entreprise ainsi que toute loi et réglementation en vigueur.
- 3/ Vous avez la possibilité, sans mon accord, de consentir des mandats de signature ponctuels à des collaborateurs (et non à des tiers).
- 4/ Au-delà des montants prévus dans le tableau et, notamment pour des raisons d'indisponibilité, je peux être amené à vous consentir temporairement un mandat partiel ou général, auquel cas vous devrez me rendre compte postérieurement de l'exercice du mandat.
- 5/ Ces mandats vous sont confiés dans le strict respect des budgets tels qu'ils ont été définis

De façon générale, je vous rappelle que ces mandats engagent la société et doivent donc être exercés dans l'intérêt de la société et dans les limites prescrites. A cet égard, vous voudrez bien respecter impérativement les plafonds financiers indiqués dans le tableau joint.

Si une quelconque difficulté d'application survenait, je vous demande de prendre, sans délai, contact avec moi.

Ces mandats remplacent tout mandat, en vigueur à la date de cette présente note, et qui aurait antérieurement été concédé dans l'Entreprise par mes soins.

Je vous remercie de bien vouloir contresigner un double de cette note avec la mention « bon pour acceptation ».

David ELFASSY

Brice MESSIER

« Bon pour acceptation »

TABLEAU DES MANDATS DE REPRESENTATION A COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2021

		David ELFASSY	Brice MESSIER
		Président	DG
POUVOIRS FINANCIERS	Ouverture / fermeture de comptes bancaires ou postaux	OUI	OUI (5)
	Choix des méthodes comptables	OUI (5)	OUI (5)
	Signature des moyens de paiement et d'encaissement - Établissement des mandats bancaires	OUI	OUI (5)
	Cautions bancaires, avals et garanties	OUI	OUI (5)
	Emprunts, facilités bancaires	OUI (5)	OUI (5)
	Conventions de crédit	OUI (5)	NON
	Octroi de crédit par la Société	OUI (5)	NON
	Abandon de créances	OUI (5)	NON
	Autorisation de paiement liée aux placements	OUI	OUI
	Conventions de gestion d'excédent de trésorerie	OUI	OUI
	Autorisation de prélèvements automatiques et virements	OUI	OUI (5)
	Déclarations fiscales, liasses fiscales et représentation devant les autorités fiscales	OUI	OUI
	Notes de frais	OUI	OUI (2)
	Validation interne des règlements	OUI	OUI (5)
	Utilisation de la CB	OUI	OUI
CONTRATS	Signer tous accords de confidentialité	OUI	OUI
	Remplir et émettre les documents en lien aux AO marchés publics, AMEL et DSP	OUI	OUI
	Signer tous contrats de DSP, marchés publics, AMEL	OUI (4)	OUI (4)
	Signer toutes extensions DSP, marchés publics, AMEL (avenants)	OUI (4)	OUI (4)
	Signer toute convention de groupement (association en vue de répondre à l'AO)	OUI (4)	OUI (4)
	Signer tout contrat de moyens généraux (locaux, aménagement, voiture, mobilier) d'un montant inférieur à 100 000 € (par contrat)	OUI	OUI
	Signer tout contrat de moyens généraux (locaux, aménagement, voiture, mobilier) d'un montant supérieur à 100 000 € (par contrat)	OUI (5)	OUI (5)
	Signer tout contrat de moyens généraux télécom ou internet	OUI (5)	OUI (5)

Souscrire / résilier tout contrat d'assurance, dans la limite de 100 000 € par opération	OUI (5)	OUI (5)
Signer tout contrat de moyens de paiement (encaissements / décaissements) : cartes bancaires, virements, etc...	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats clients au prix catalogue	OUI	OUI
Signer les contrats clients avec remise sur prix catalogue	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats cadres fournisseurs sans engagement de volume, ni exclusivité	OUI	OUI
Signer les contrats cadres fournisseurs avec engagement de volume ou exclusivité	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats avec les OCEN ou les sociétés contrôlées par les OCEN (Orange, SFR, Free, Bouygues) dont les prix et prestations sont réglementés par l'ARCEP	OUI	OUI
Signer les contrats avec les OCEN ou les sociétés contrôlées par les OCEN (Orange, SFR, Free, Bouygues) dont les prix et prestations ne sont pas réglementés par l'ARCEP	OUI (4)	OUI (4)
Signer les bons de commande dans le cadre des contrats cadre	OUI	OUI (2)
Plan média / Contrats en exécution du Plan Media (hors Plan Media) / Sponsoring	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats impliquant pour la société des paiements non prévus au budget annuel, en ce compris les bons de commandes émis en dehors de tout contrat-cadre	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats impliquant pour la société des paiements d'un montant supérieur à 20 000 euros (s'entend du montant total engagé, y compris abonnements annuels)	OUI (5)	OUI (5)
Signer les contrats relatifs à toute cession ou transfert d'actif de moins de 30 000 euros de valeur unitaire, de quelque manière que ce soit de, ou les contrats relatifs à toute sureté consentie sur tout actif de moins de 30 000 euros de valeur unitaire	OUI	OUI
Signer les contrats relatifs à toute cession ou transfert d'actif de plus de 30 000 euros de valeur unitaire, de quelque manière que ce soit de, ou les contrats relatifs à toute sureté consentie sur tout actif de plus de 30 000 euros de valeur unitaire	OUI (5)	OUI (5)
Signer tous documents d'exécution, validation ou réception liées aux contrats autorisés	OUI	OUI (2)
Signer tous contrat avec une société du groupe Altitude	OUI (4)	OUI (4)

PAIE et RESSOURCES HUMAINES	Autorisation de paiement de la paie, des acomptes sur paie et des charges sociales	OUI	OUI
	Déclarations sociales notamment URSSAF, ASSEDIC, caisse de retraite, et représentation devant ces autorités	OUI	OUI (3) (2)
	Signature des contrats de travail, avenant, intérim, licenciement, sanction, rupture conventionnelle	OUI	OUI (3)
	Recrutement, licenciement, rémunération d'un membre du comité exécutif	OUI (4)	OUI (4)
	Accords d'entreprise	OUI	OUI (4)
	Représentation devant les instances représentatives et organisations syndicales	OUI	OUI (3)
	Certification de documents RH et attestation personnel	OUI	OUI (3)
	Formalités et démarches pour le respect des obligations en matière de protection sociale, hygiène et sécurité	OUI	OUI
POUVOIRS JURIDIQUES - REPRESENTATION DEVANT LES ADMINISTRATIONS/ JURIDICTION/ PERSONNES PUBLIQUES	Gestion du secrétariat des sociétés	OUI	OUI
	Formalités et déclarations rendant opposables les opérations et actes	OUI	OUI
	Acquisition, souscription, cession ou prise de participations, création de filiales, signer tous pactes d'actionnaires ou MOU relatifs à une prise de participation (France ou International)	OUI (4)	OUI (4)
	Certification des actes sociaux	OUI	OUI
	Engagement d'un contentieux avec un client, fournisseur ou tiers	OUI	OUI (5)
	Représentation devant les juridictions	OUI	OUI
	Représentation devant les Administrations centrales	OUI	OUI
	Représentation auprès des délégants	OUI	OUI
	Relations et représentation à l'égard de l'Administration du travail, représentation devant le Conseil des prud'hommes	OUI	OUI
	Dépôts Marques / Licences de Marques / Noms de domaine	OUI (4)	OUI (4)
	Ouverture de sites Internet	OUI	OUI
	Mise en ligne de pages Internet	OUI	OUI
GESTION DES PARTICIPATIONS	Convocations aux assemblées d'actionnaires	OUI	OUI

(1) Abonnements P&T, EDF

(2) Pouvoirs au sein de sa hiérarchie

AUXO SAS – 2247 voie de l'Orée 27100 VAL DE REUIL

SAS au capital de 5 000 € - RCS Evreux 894 565 431

(3) dans le respect des règles d'entreprise et des budgets annuels/d'affaires

(4) après approbation préalable du CS

(5) après approbation préalable du Responsable de Participation ou du Directeur Général d'Altitude